



Programme hydrologique international

Dix-huitième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 9-13 juin 2008)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE I

(Points 1 à 8 de l'ordre du jour)

OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 18^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est tenue au Siège de l'UNESCO, à Paris, du 9 au 13 juin 2008. M. Benedito Braga, président du Conseil intergouvernemental, a ouvert la session. Les délégués des 36 États membres qui siègent au Conseil intergouvernemental du PHI assistaient à la session. Trente-sept délégations d'États membres qui ne siègent pas au Conseil, 14 organisations gouvernementales ou non gouvernementales et trois organisations du système des Nations Unies étaient représentées par des observateurs. La liste des participants figure à l'annexe II.

Rapport du président sortant

2. M. Braga, le président sortant, a ouvert la session. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, il a rendu hommage à l'ancien ministre des ressources en eau du Nigéria, S. E. M. Alhaji Mukhtari Shagari, qui a dû quitter ses fonctions de président du Conseil intergouvernemental du PHI après avoir été élu gouverneur adjoint de l'État de Sokoto.

3. M. Braga a souligné que la communauté du PHI, les comités nationaux, les centres de catégorie 2, les chaires UNESCO et le Secrétariat du PHI avaient tous contribué à faire du PHI un programme mondial relatif à l'eau jouissant d'un grand rayonnement. Dans le cadre d'une enquête récente approfondie, à laquelle ont participé les responsables d'une quarantaine d'institutions internationales relatives à l'eau, l'UNESCO-PHI a été désignée comme l'organisation internationale la plus influente en matière d'eau douce. M. Braga a noté que le PHI menait une action de grande envergure pour développer les capacités en coopération avec l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), afin de faire progresser les connaissances nécessaires à une meilleure conservation et un développement plus efficace des ressources en eau.

4. M. Braga a noté que, pour le Bureau, la réduction d'environ 15 % du budget du PHI n'était pas justifiée. Il a relevé que, dans le cas de certains axes d'action correspondant au grand programme II, le budget alloué pour le personnel était plus de deux fois supérieur à celui alloué aux activités, alors que l'axe d'action consacré à l'eau douce présentait le plus faible rapport entre le budget affecté au personnel et celui affecté aux activités, au titre aussi bien du budget ordinaire que des ressources extrabudgétaires. Il a indiqué que de l'avis du Bureau, la même proportion du budget devrait être consacrée aux activités et au personnel du PHI dans le 34 C/5 que dans le

33 C/5, et que les réductions ou augmentations au titre du budget ordinaire pour le grand programme II devraient être réparties équitablement entre tous les programmes scientifiques.

5. M. Braga a noté la déception du Bureau face à une telle situation, qu'il estimait en grande partie imputable à certaines des recommandations formulées dans le rapport du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, lesquels concernent respectivement les sciences exactes et naturelles et les sciences sociales et humaines. Le Bureau a jugé que certaines des recommandations faites par ce Comité étaient acceptables, d'autant plus qu'elles allaient dans le sens des orientations suivies effectivement depuis de nombreuses années déjà par le PHI. Le Bureau s'est dit préoccupé par l'observation formulée dans le rapport du Comité concernant le déséquilibre du financement en faveur des activités relatives à l'eau.

6. M. Braga a indiqué que, pour le Bureau, le rapport du Comité témoignait d'un parti pris très défavorable à l'encontre des programmes de l'UNESCO relatifs à l'eau douce. De plus, le Bureau s'inscrivait en faux contre l'affirmation du Comité selon laquelle il existait des chevauchements considérables entre les programmes scientifiques internationaux et intergouvernementaux et les activités d'autres organismes des Nations Unies et d'organisations scientifiques extérieures au système. Le Bureau a également noté que, tout en assurant la coordination avec d'autres organes et initiatives travaillant sur des aspects spécifiques des ressources en eau, l'UNESCO-PHI était le seul programme mondial, intergouvernemental, scientifique et d'éducation du système des Nations Unies qui soit consacré à l'eau douce et à ses interactions.

7. M. Braga a souligné que l'eau et l'assainissement étaient non seulement un objectif clé des OMD mais également parmi les rares, voire les seuls thèmes communs à tous les OMD. Le cycle hydrologique est l'une des composantes les plus sensibles du système climatique. M. Braga a relayé en particulier les inquiétudes du Bureau, qui redoutait qu'un amoindrissement des efforts de l'UNESCO dans le domaine de l'eau douce à ce stade puisse être interprété comme une diminution de l'engagement de l'Organisation en faveur de la réalisation des OMD d'ici à 2015.

Résumé de l'allocution d'ouverture du Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles

8. Le Sous-Directeur général pour les sciences exactes et naturelles, M. Walter Erdelen, a souhaité la bienvenue aux délégués des États membres du Conseil, ainsi qu'aux nombreux observateurs d'autres États membres, aux représentants des organismes des Nations Unies et aux partenaires intergouvernementaux et non gouvernementaux du PHI.

9. Le Sous-Directeur général a fait observer que depuis que l'eau a été élevée au rang des priorités majeures de l'UNESCO il y a huit ans, l'Organisation a mis en place un cadre et des capacités institutionnelles très solides, notamment avec le PHI, l'UNESCO-IHE, la WWAP et les chaires, réseaux et centres de catégorie 2 de l'UNESCO. Il a félicité le Conseil pour son excellent travail portant sur la création de 12 centres de catégorie 2 consacrés à divers aspects mondiaux ou régionaux de l'eau.

10. Le Sous-Directeur général a indiqué qu'à sa 34^e session, la Conférence générale a vivement encouragé les États membres, les institutions internationales et les donateurs à accroître leur appui à l'UNESCO-IHE et a demandé la poursuite des efforts visant à resserrer les liens entre le PHI et l'UNESCO-IHE. Il a également fait observer qu'à la même session, la Conférence générale a autorisé le Directeur général de l'UNESCO à reconduire pour une période de cinq ans (2008-2012) l'Accord opérationnel entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas, à condition que cela n'entraîne ni frais ni risque financier pour l'Organisation.

11. Le Sous-Directeur général a tout particulièrement mentionné le rôle du PHI dans le programme thématique sur l'éducation en vue de la gestion durable des ressources en eau dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014). Il a également noté l'impact majeur des changements planétaires et des

mécanismes de rétroaction qui y sont associés sur les processus hydrologiques très sensibles et a souligné que l'UNESCO avait montré la voie à suivre en créant une Équipe spéciale sur le changement climatique mondial en 2007.

12. De même, il a rappelé les principaux événements des deux dernières années qui ont rassemblé des scientifiques, des responsables de la gestion des ressources en eau, des décideurs et d'autres professionnels de l'eau afin d'examiner les principales retombées de la sixième phase du PHI. Il a également expliqué comment le PHI avait fait en sorte que la gestion de l'eau bénéficie d'une plus grande attention en développant une approche plus humaine, plus globale et davantage orientée vers l'action grâce à des initiatives concernant la résolution des conflits liés à l'eau, l'eau et la diversité culturelle, ainsi que d'autres questions.

13. Il a évoqué la participation du PHI de l'UNESCO au cinquième Forum mondial de l'eau qui se tiendra à Istanbul en mars 2009. Il a détaillé le rôle du PHI dans l'organisation de cette manifestation internationale qui assurera une grande visibilité à l'UNESCO pendant toute la durée du Forum. Il a fait observer que le PHI de l'UNESCO y jouait un rôle moteur, notamment en conduisant des débats sur des sujets tels que les changements planétaires et la gestion des risques, la promotion du développement humain et les OMD, ainsi que sur le thème « Éducation, science et renforcement des capacités ». Il a mentionné la collaboration remarquable entre le PHI et le WWAP qui se concrétisera par une nouvelle édition du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau qui sera présentée au Forum.

14. Le Sous-Directeur général a conclu son intervention en invitant le Conseil à prendre des décisions stratégiques sur la façon de maintenir le PHI à la pointe des efforts visant à relever les défis existants et qui se font jour dans les domaines de l'hydrologie et de la gestion internationale des ressources en eau. Il a par ailleurs engagé les membres du Conseil à proposer des orientations quant à la manière d'asseoir la renommée du PHI en tant qu'institution de recherche scientifique fiable, ainsi que son utilité aux yeux des spécialistes, des gestionnaires et des responsables des politiques.

ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT

15. Le délégué de la Jamahiriya arabe libyenne a proposé la candidature de M. Abdin Salih (Soudan, Groupe V (b)) au poste de Président. Les délégués ont unanimement appuyé cette candidature. Aucune autre candidature n'ayant été proposée, M. Salih a été proclamé nouveau Président du Conseil intergouvernemental.

16. Le nouveau Président a pris la parole pour accepter sa nomination. Il a remercié les membres du Conseil d'avoir témoigné leur confiance au Soudan et d'avoir reconnu la vaste expérience qui est la sienne au sein du PHI.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

17. Le nouveau Président a ouvert la séance et est passé à l'élection des vice-présidents. Ont été élus : M. Johannes Cullmann (Allemagne, Groupe I), M. Pavol Miklanek (Slovaquie, Groupe II), M. Karou Takara (Japon, Groupe IV) et M. Mbanginesi P. Nephumbada (Afrique du Sud, Groupe V (a)). Tous les vice-présidents élus ont reçu l'appui d'une large majorité de délégués.

18. Le Conseil a noté que, conformément à ses Statuts, le Bureau du PHI était composé d'un président, de quatre vice-présidents élus et du Président sortant, M. Benedito Braga (Brésil, Groupe III).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19. Le Conseil a adopté son ordre du jour, qui figure à l'annexe I du présent rapport. La liste des documents disponibles pour la session figure à l'annexe III.

DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL

20. Le Conseil intergouvernemental du PHI a pris note de son Règlement intérieur conformément à la recommandation formulée par le Bureau du PHI à sa 41^e session. Il est recommandé de soumettre les projets de résolution au moins deux semaines avant le début du Conseil, mais ils peuvent également l'être au cours des trois premiers jours de la session.

21. Le Conseil a élu les personnes dont les noms suivent membres du Comité de rédaction des résolutions : M. Mathew C. Larsen (États-Unis, Groupe I), M. Konstantin Tsankov (Bulgarie, Groupe II), Mme Elena Benitez (Paraguay, Groupe III), M. R.D. Singh (Inde, Groupe IV), M. Adama Sall (Sénégal, Groupe V (a)) et M. Muhammad Al Rashed (Koweït, Groupe V (b)). Le Comité a élu M. Larsen président.

22. Le Conseil a élu trois nouveaux membres au Comité des finances : M. Hamza Ozuguler (Turquie, Groupe I), M. Ahmed Murad (Émirats Arabes Unis, Groupe V (b)) et M. Trevor Daniell (Australie, Groupe IV). Le Comité a élu M. Daniell président.

RAPPORT SUR LA 34^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE ET SUR LES 177^e ET 179^e SESSIONS DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'UNESCO, Y COMPRIS UN APERÇU DE LA STRATÉGIE À MOYEN TERME POUR 2008-2013 (34 C/4) ET DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2008-2009 (34 C/5)

23. Le Secrétariat a présenté un aperçu des décisions prises à la 34^e session de la Conférence générale et aux 177^e et 179^e sessions du Conseil exécutif de l'UNESCO en ce qui concerne les problèmes liés à l'eau, ainsi que les volets liés au PHI de la Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4) et du Programme et budget pour 2008-2009 (34 C/5), tels que résumés dans le document IHP/IC/-XVIII/Inf.2. Il a été noté que, lors du débat sur la Stratégie à moyen terme de l'UNESCO pour 2008-2013 au cours de la 34^e session de la Conférence générale, de nombreux États membres avaient vivement recommandé que l'eau reste l'une des grandes priorités de l'UNESCO.

24. Le Conseil a noté que la question de l'eau douce était abordée dans le cadre de l'objectif primordial qui consiste à mobiliser le savoir et la politique scientifiques au service du développement durable et dans le cadre de l'objectif stratégique de mettre le savoir scientifique au service de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles (Stratégie à moyen terme pour 2008-2013 (34 C/4)). Le Conseil a également relevé que, si le Programme et budget de l'UNESCO pour 2008-2009 (34 C/5) continuait certes à faire de l'eau douce une priorité du grand programme II (Sciences exactes et naturelles), il définissait également deux autres priorités sectorielles biennales plus générales en sciences exactes et naturelles, l'eau douce perdant ainsi son statut de priorité principale de l'UNESCO.

25. Le Conseil a rappelé l'importance de l'eau douce, en particulier sa grande pertinence pour la sécurité humaine et alimentaire, et a en outre exprimé sa vive crainte que la réduction du budget alloué au PHI pour le présent exercice biennal ne compromette l'aptitude de celui-ci à répondre efficacement aux besoins des États membres dans les domaines liés à l'eau douce. À la demande du Conseil, des éclaircissements supplémentaires ont été apportés concernant la nouvelle réduction du budget du PHI, ainsi que sur les fonds extrabudgétaires importants que le PHI est parvenu à obtenir. Le Conseil se déclare favorable au renforcement du budget du PHI, pour que l'UNESCO puisse conserver ses capacités solides et son leadership dans le domaine de l'étude des questions liées à l'eau douce au profit des États membres. À cette fin, conformément aux recommandations du Bureau à sa session en cours et à sa session précédente, le Conseil a décidé à l'unanimité de rédiger un appel aux organes directeurs de l'UNESCO pour obtenir que le budget du PHI soit relevé au niveau de l'exercice précédent. On trouvera cet appel joint en annexe au présent rapport (voir annexe).

SUIVI DU RAPPORT DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN D'ENSEMBLE DES GRANDS PROGRAMMES II ET III

26. Le Secrétariat a fait rapport sur les recommandations du Comité chargé de l'examen d'ensemble des grands programmes II et III, y compris sur le Plan de mise en œuvre présenté à la 34^e session de la Conférence générale et ses incidences programmatiques et budgétaires pour le PHI. Le Secrétariat a également présenté la position adoptée par le Bureau du PHI à sa 40^e session, en particulier la lettre envoyée par le Président du Conseil au Directeur général, où il était notamment indiqué que le PHI avait déjà satisfait à nombre des recommandations formulées par le Comité. Le Conseil a fait sienne la position du Bureau. Le représentant du Costa Rica a fait observer que le PHI ne devait pas être considéré comme particulièrement visé par les recommandations du Comité étant donné que le PHI intervenait en amont et avait anticipé nombre de recommandations, ainsi qu'il ressortait notamment des activités menées en Amérique latine. Des éclaircissements sur le lien entre les recommandations du Comité et la réduction du budget du PHI ont été fournis à la demande du représentant de l'Inde.

EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI À SA 17^e SESSION

Rapport d'étape sur la mise en œuvre des résolutions

27. Le Secrétariat du PHI a décrit dans les grandes lignes l'état de la mise en œuvre des résolutions adoptées à la 17^e session du Conseil intergouvernemental du PHI. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans leur mise en œuvre.

28. S'agissant de la résolution relative aux résultats de la récente évaluation externe de l'Institut UNESCO-IHE (résolution XVII-1), le Conseil a pris note du plan d'action élaboré dans le prolongement des recommandations de l'évaluation. Répondant à une question du délégué du Soudan concernant les liens entre l'UNESCO-IHE et le PHI, le Secrétariat a expliqué que l'UNESCO-IHE jouissait d'un statut autonome mais a précisé qu'une partie des membres du Conseil d'administration de l'Institut étaient élus par le Conseil intergouvernemental du PHI. Le délégué de l'Inde a exprimé le souhait que l'UNESCO-IHE travaille davantage dans les pays en développement ; le Directeur de l'Institut a précisé que l'UNESCO-IHE était déjà en train de mettre au point des stages et des activités d'enseignement à distance avec un réseau d'institutions qui, pour bon nombre d'entre elles, se trouvaient dans des pays en développement. Le délégué du Costa Rica s'est déclaré satisfait du nombre croissant de centres UNESCO de catégorie 2 relatifs à l'eau. Le Directeur du Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides du Caire (RCTWS) a fait observer que l'expression « centres de catégorie 2 » était quelque peu sensible et a demandé qu'elle soit revue.

29. Concernant la résolution relative à la création, au Pakistan, du Centre régional pour la gestion intégrée de l'eau dans les zones arides (résolution XVII-2), le Secrétariat a indiqué que la création de ce centre a été approuvée à la 34^e session de la Conférence générale et que l'accord entre le Gouvernement pakistanais et l'UNESCO était prêt à être signé.

30. En ce qui concerne le Centre international PHI-HELP sur la gestion de l'eau pour la sécurité alimentaire qui se trouve en Australie (résolution XVII-3), le Secrétariat a signalé qu'il fallait suivre la situation en raison d'un changement de gouvernement, ce qui aura pour effet de reporter la signature de l'accord nécessaire. Le Japon s'est déclaré favorable à la création de ce centre, mettant en évidence son rôle dans la région comme cela a été évoqué à la réunion régionale de l'ASPAC Sud-Est en novembre 2007.

31. En ce qui concerne la création du Centre international d'hydro-informatique à Itapú Binacional (résolution XVII-4), le Secrétariat a signalé que l'accord était en train d'être finalisé. Il a indiqué que la proposition de la Thaïlande concernant la création, à Bangkok, d'un centre régional pour l'exploitation et la gestion durables des ressources en eau devrait être revue à la lumière de

la stratégie récemment approuvée pour les centres relatifs à l'eau, et qu'une version mise à jour de cette proposition était attendue.

32. S'agissant de la création d'un centre régional sur les ressources hydriques à Kaduna, Nigéria (résolution XVII-6), le Conseil a été informé qu'aucune demande officielle n'avait été adressée par le Gouvernement nigérian. Le délégué du Ghana a pensé que d'autres pays africains pourraient souhaiter soumettre une proposition, une telle initiative étant considérée comme une opportunité pour l'ensemble du continent.

33. S'agissant de la stratégie du PHI pour les instituts et centres UNESCO relatifs à l'eau (résolution XVII-7), le délégué de l'Inde s'en est félicité et a demandé si elle allait être actualisée afin de tenir compte des décisions pertinentes prises à la dernière session du Conseil exécutif. Le Secrétariat a précisé qu'elle serait réalignée si nécessaire, à la lumière des délibérations de la prochaine 180^e session du Conseil exécutif sur les centres, bien qu'elle serve de base à la stratégie adoptée pour les centres UNESCO en général. Le délégué de la Libye a souligné l'importance des centres de catégorie 2 dans les activités de l'UNESCO, mais a insisté sur le fait qu'il fallait se pencher sur la répartition géographique et les incidences financières.

34. Le Conseil a pris acte du processus par lequel le Plan stratégique de la septième phase du PHI avait été approuvé (résolution XVII-10). Le thème 1 (Adaptation aux effets des changements mondiaux sur les bassins fluviaux et les systèmes aquifères) a été mis en avant par le Secrétariat en tant que principale contribution du PHI aux activités de l'UNESCO relatives au changement climatique, un sujet sur lequel le délégué du Sénégal avait demandé des renseignements. Les délégués de l'Inde et de la Turquie ont pris note des réserves émises sur le mandat du PHI en ce qui concerne l'examen de questions découlant de conflits liés à l'eau. Le Secrétariat a expliqué que l'action du PHI dans ce domaine consistait essentiellement à faciliter la coopération en offrant des services éducatifs et un appui à la prise de décisions sur des bases scientifiques. Le délégué du Brésil a souligné qu'il importait d'aborder les questions relatives aux eaux transfrontières, et a félicité le PHI pour ses travaux en la matière. Le délégué du Japon a fait savoir qu'il maintenait son appui à l'IFI, dont il est question dans la résolution XVII-11, et a noté qu'il fallait s'occuper de la question des inondations dans la région.

35. Répondant à la question posée par le délégué de l'Inde au sujet de la participation du PHI aux activités intersectorielles, dans le contexte de la résolution XVII-12 sur l'éducation relative à l'eau, le Secrétariat a évoqué l'élaboration en cours d'un programme interdisciplinaire global d'éducation relative à l'eau à tous les niveaux. L'Indonésie a mentionné l'importance d'une telle éducation non seulement dans un cadre formel, mais pour tous. Le Secrétariat a signalé qu'un certain nombre de matériels d'éducation relatifs à l'eau étaient disponibles et a sollicité l'appui des comités nationaux du PHI pour les traduire et les adapter. Le RCTWS a fait remarquer que les centres de catégorie 2 pouvaient participer à l'adaptation des programmes éducatifs.

Rapport du Comité des finances du PHI

36. Le président sortant du Comité des finances du PHI, M. Lucio Ubertini (Italie), a présenté son rapport, faisant observer que le Comité partageait les préoccupations du Conseil quant à la réduction du budget du programme. Il a remercié le Secrétariat de l'aide que celui-ci avait apportée au Comité des finances en lui communiquant documents et informations concernant le budget d'autres divisions et programmes du Secteur des sciences exactes et naturelles, ce qui avait permis d'établir un rapport exhaustif. Il a rappelé que, durant le dernier exercice biennal, le budget avait été réduit de 15 %, ce qui était particulièrement délicat au vu de la hausse des prévisions de dépenses, par exemple pour la traduction des documents du Conseil. S'agissant des conclusions et recommandations du Comité, il a rappelé le regrettable déclassé de l'eau de son statut de priorité principale au sein de l'UNESCO, le manque de clarté du budget du PHI dans le 34 C/5 par suite de la réduction du nombre d'axes d'action, la recommandation faite au sujet des quatre langues de travail utilisées jusque-là au Conseil en raison des coûts élevés liés à l'interprétation et à la traduction, la nécessité d'une grande flexibilité quant aux frais généraux appliqués aux fonds

extrabudgétaires, considérés comme étant beaucoup plus importants que dans certains autres organismes, et la recommandation tendant à ce que les fonds du PHI ne soient décentralisés qu'en faveur des bureaux de l'UNESCO dotés de compétences dans le domaine des sciences de l'eau.

37. Plusieurs délégués ont salué les travaux du Comité des finances. S'agissant des coûts de la traduction et de l'interprétation, certains délégués ont partagé les préoccupations suscitées par l'augmentation des dépenses. D'autres ont rappelé l'importance du multilinguisme et les intérêts des différents groupes linguistiques.



Programme hydrologique international

Dix-huitième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 9-13 juin 2008)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE II

(Points 9.1, 9.2, 9.3 et 10.3 de l'ordre du jour ; parties des points 13.1 et 13.2)

CENTRES UNESCO RELATIFS A L'EAU (CATEGORIES 1 ET 2)

Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau (catégorie 1)

38. Le Directeur de l'Institut UNESCO-IHE pour l'éducation relative à l'eau a rendu compte des progrès accomplis en vue de renforcer la collaboration entre l'UNESCO-IHE et le PHI, des résultats de l'évaluation externe de l'UNESCO-IHE et des faits récents concernant la reconduction de l'Accord opérationnel et de l'Accord de coopération entre l'UNESCO et le Gouvernement des Pays-Bas. Il a également présenté deux nouvelles initiatives, à savoir un programme de bourses pour l'éducation tertiaire relative à l'eau et une évaluation mondiale des besoins en matière d'éducation et de formation relatives à l'eau.

39. Le Conseil a souligné le rôle capital et unique que joue l'UNESCO-IHE pour accroître les capacités des États membres par l'éducation et la recherche, notamment dans les pays en développement, et a exprimé ses remerciements au Gouvernement des Pays-Bas pour son soutien. S'agissant de la reconduction des accords institutionnels, le délégué des Pays-Bas a indiqué que son pays était disposé à prendre en considération toutes les recommandations formulées par la Conférence générale, y compris celle visant à accroître l'appui fourni à l'Institut, mais a fait valoir que la résolution de la Conférence générale encourageait aussi vivement d'autres États membres et donateurs à accroître leur appui à l'Institut. Il a également indiqué qu'il n'y avait pas lieu d'élaborer une résolution sur cette question étant donné que la Conférence générale avait déjà exprimé son point de vue à sa 34^e session. Plusieurs délégués ont estimé qu'un projet de résolution se justifiait par le fait que le Conseil avait engagé le processus consistant à intégrer la coopération avec l'UNESCO-IHE dans l'exécution des activités du PHI pendant la sixième phase du Programme et qu'il avait depuis suivi l'évolution des activités de l'Institut.

40. Compte tenu de la nécessité de résoudre certains aspects du projet de résolution concernant la reconduction de l'accord avec l'UNESCO-IHE, il a été créé, à la demande de plusieurs délégués, un groupe consultatif informel (« Les amis de l'UNESCO-IHE ») chargé d'aider à l'élaboration d'une nouvelle version. Les délégués de l'Australie, du Bénin, des Pays-Bas et du Soudan se sont portés volontaires pour en faire partie. La décision proposée à l'issue de leurs travaux a été examinée puis adoptée par le Conseil (résolution XVIII-1).

41. La proposition concernant un programme de bourses pour l'éducation tertiaire relative à l'eau et l'évaluation mondiale des besoins en matière d'éducation et de formation relatives à l'eau ont reçu le plein appui du Conseil. Les délégués de la République-Unie de Tanzanie et du Sénégal

ont souligné l'importance de l'éducation relative à l'eau dans la région Afrique, notamment pour atteindre les OMD, faire face à la crise alimentaire actuelle et réaliser les objectifs de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable. Les délégués de l'Inde, du Costa Rica et du Sénégal ont demandé des précisions sur le financement dont bénéficient actuellement des étudiants, et sur les fonds du budget ordinaire nécessaires pour financer le programme de bourses et, en particulier, ils ont souhaité savoir si les fonds requis pour le programme de bourses auraient une incidence sur la mise en œuvre des activités du PHI au niveau régional. Le Secrétariat a répondu que l'UNESCO-IHE comptait actuellement environ 450 étudiants inscrits en maîtrise et 90 en doctorat, précisant que le coût total d'une bourse au niveau de la maîtrise était à présent de 37 500 euros par an. Il a été indiqué que les fonds nécessaires au programme de bourses proviendraient du budget ordinaire du PHI décentralisé vers les bureaux hors Siège puisqu'ils profiteront directement aux capacités des États membres dans leur région et qu'ils contribueront également aux priorités du PHI à l'échelon régional. Le Conseil a par conséquent adopté la résolution XVIII-2.

Centres de catégorie 2 proposés

42. Après une brève présentation par le Secrétariat des centres de catégorie 2 dont la création a d'ores et déjà fait l'objet d'un avis favorable du Bureau conformément aux procédures définies par la nouvelle stratégie du PHI pour les centres relatifs à l'eau, des représentants des six centres proposés ci-après ont fait de brefs exposés :

- Centre régional de formation et de recherche internationales sur les techniques relatives aux sédiments, aux isotopes et à l'érosion (Turquie)
- Centre HIDROEX pour l'enseignement supérieur et l'éducation communautaire relatifs à l'eau (nom provisoire - Brésil)
- Centre international d'écohydrologie côtière (Portugal)
- Centre pour la gestion durable des ressources en eau dans les États insulaires des Caraïbes (République dominicaine) ;
- Centre international pour la gestion intégrée des ressources en eau (ICIWaRM) (États-Unis d'Amérique)
- Centre international des ressources en eau et des changements de l'environnement planétaire (Allemagne).

Le Centre de glaciologie pour l'Asie centrale (République du Kazakhstan) a été présenté par le Secrétariat.

43. Après avoir examiné ces propositions et noté les avantages qu'elles présentent pour l'UNESCO et, en particulier, pour le renforcement de la recherche et de l'éducation relatives à l'eau, et après avoir entendu les interventions de plus d'une quinzaine de délégations, le Conseil a décidé d'approuver résolument les centres proposés, et demandé au Secrétariat du PHI de prêter son concours pour établir la documentation nécessaire à soumettre aux organes directeurs de l'UNESCO aux fins de la création de ces centres conformément à la stratégie du PHI pour les centres de catégories 1 et 2 relatifs à l'eau ainsi qu'au document 33 C/19 et à la résolution 33 C/90 concernant les principes et directives pour les centres UNESCO de catégorie 2. Ces décisions sont reflétées dans la résolution XVIII-3.

44. Émanant de la région Afrique, des voix se sont fait entendre pour demander instamment au PHI d'aider la région à mettre au point des mécanismes appropriés afin que les États membres africains soient en mesure de proposer la création de centres dans la région. On a également proposé que le PHI envisage de renforcer les structures existantes en Afrique et de faire en sorte

que les travaux des centres relatifs à l'eau existants soient accessibles à la région Afrique. Le Conseil a pris note de ces préoccupations des pays africains.

Aperçu des centres de catégorie 2 récemment créés

45. Le Secrétariat du PHI a rendu compte de la situation des six centres de catégorie 2 relatifs à l'eau ci-après, qui avaient été mis en place depuis la 17^e session du Conseil après leur approbation par les organes directeurs de l'UNESCO (voir document IHP/IC-XVIII/Inf.7) :

- Centre régional sur la gestion des eaux urbaines pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Colombie)
- Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines - IGRAC (Utrecht, Pays-Bas)
- Centre régional pour la gestion des ressources en eaux souterraines partagées (Tripoli, Libye)
- Centre régional de recherche sur la gestion de l'eau dans les zones arides (Pakistan)
- Centre international PHI-HELP sur l'eau pour la sécurité alimentaire à l'Université Charles Sturt (Australie)
- Centre international d'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau (Itaipú, Brésil-Paraguay).

Dans plusieurs cas, des informations complémentaires sur le fonctionnement et les activités de ces centres ont été fournies par leurs représentants.

46. De plus, les représentants des sept centres de catégorie 2 ci-après ont fait un bref exposé sur les activités qui y sont menées :

- Centre régional européen d'écohydrologie (ERCE) de Lodz (Pologne)
- Centre de l'eau pour les zones arides et semi-arides d'Amérique latine et des Caraïbes (CAZALAC) de La Serena (Chili)
- Centre international sur les risques liés à l'eau et leur gestion (ICHARM) de Tsukuba (Japon)
- Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM) de Téhéran (Iran)
- Centre international sur les qanats et les structures hydrauliques historiques (ICQHS) de Yazd (Iran)
- Centre régional de formation et d'étude des problèmes de l'eau en zones arides et semi-arides (RCTWS) du Caire (Égypte)
- Regional Humid Tropics Hydrology and Water Resources Centre for South-East Asia and the Pacific (HTC-Kuala Lumpur), Malaisie.

47. Il a été relevé que le RCUWM de Téhéran, en application de la nouvelle stratégie du PHI pour les centres relatifs à l'eau, avait subi une évaluation externe positive après cinq années de fonctionnement et que l'accord pertinent était prêt à être renouvelé. Le Secrétariat a également informé le Conseil que l'accord entre l'UNESCO et le Gouvernement panaméen concernant le CATHALAC était venu à expiration et n'avait pas été renouvelé.

48. Le Conseil a pris note avec satisfaction de ces évolutions très largement positives et a souligné l'importante contribution des centres de catégorie 2 à la mise en œuvre du programme du PHI et à la réalisation des objectifs de l'UNESCO, soulignant que ces centres apportaient beaucoup aux États membres sans pratiquement rien coûter à l'UNESCO.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE LA 6^e PHASE DU PHI (PHI-VI) ET DES ACTIVITÉS CONNEXES DE L'UNESCO

Coopération avec d'autres programmes environnementaux de l'UNESCO

49. Le Secrétariat a rendu compte des activités de collaboration avec d'autres programmes environnementaux de l'UNESCO. Le représentant du Programme sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO s'est déclaré très satisfait de l'étroite collaboration entre le PHI et le MAB ainsi que des résultats des activités conjointes, en particulier au niveau des bureaux hors Siège de l'UNESCO. Il a relevé que, dans bien des cas, les comités nationaux du MAB et du PHI étaient logés sous le même toit. Il a également insisté sur le rôle de la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, qui amène le PHI et le MAB à collaborer plus étroitement. Il a informé le Conseil du Plan d'action de Madrid (2008-2013) adopté lors du 3^e Congrès mondial des réserves de biosphère (février 2008) et qui vise entre autres à encourager l'utilisation des réserves de biosphère par des programmes comme le PHI à des fins de recherche, de production d'informations et de conseil en vue de la formulation de politiques.

50. Le représentant du Programme international de géoscience de l'UNESCO (PICG) a attiré l'attention sur l'Année internationale de la planète Terre (2008) et sur le récent changement d'accent du PICG en faveur de la géologie appliquée. Il a rappelé que les priorités du PICG étaient la géologie et l'eau, ainsi que les risques géologiques et le changement climatique. Il a fait observer également que les activités du PICG avaient des liens étroits avec ce que faisait le PHI dans le domaine de la télédétection dans le cadre de la Stratégie d'observation mondiale intégrée (IGOS) et du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOSS) ainsi qu'au sein de la Commission de la carte géologique du monde. Le représentant du PICG a remercié le PHI pour son vigoureux soutien, qui a été essentiel pour la mise en œuvre du PICG, et il a déclaré que ce dernier se félicitait à la perspective de pouvoir collaborer étroitement avec le PHI pour organiser des ateliers sur l'hydrogéologie karstique avec, éventuellement, des activités conjointes avec le Centre international de recherche sur le karst qui vient d'être créé sous l'égide de l'UNESCO en Chine.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

51. Le Conseil a noté avec satisfaction que le PHI collaborait davantage avec d'autres institutions du système des Nations Unies et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce

Université des Nations Unies (UNU)

52. Le représentant de l'UNU a fait observer qu'au cours des deux dernières années, la collaboration et la coopération scientifique entre l'UNU et le PHI de l'UNESCO s'étaient renforcées. L'UNU est l'un des principaux instigateurs de l'IFI. Dans le cadre de cette initiative, plusieurs autres centres et programmes de recherche et de formation de l'UNU, notamment l'UNU-ESD, l'UNU-EHS et l'UNU-INWEH, travaillent en collaboration très étroite avec le PHI en vue de mettre en place diverses initiatives de renforcement des capacités et de recherche. De même, le PHI et l'UNU ont lancé le programme « Quo Vadis Aquifer ? », qui vise à développer les connaissances scientifiques, à fournir des informations utiles aux responsables de l'élaboration des politiques et à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et individuelles en

vue d'améliorer la gestion des eaux souterraines. Compte tenu de l'étendue de cette question, l'UNU et le PHI de l'UNESCO ont pour objectif de lancer plusieurs projets multidisciplinaires. L'un d'eux, qui a pour thème « Les eaux souterraines et la sécurité humaine : Études de cas », a été lancé récemment (janvier 2008).

53. Le représentant de l'UNU a en outre fait observer qu'en tant que membres d'ONU-eau, l'UNU et le PHI de l'UNESCO collaboraient à l'élaboration du troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau et au Programme d'ONU-eau pour le développement des capacités dans le cadre de la Décennie (UNW-DPC), mis en place en août 2007 à Bonn (Allemagne) et accueilli par l'UNU. Il a conclu son propos en rappelant la volonté de l'UNU de travailler en étroite coopération avec l'UNESCO et de rechercher d'autres domaines d'intérêt commun.

Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Association internationale des sciences hydrologiques (AISH)

54. Le représentant de l'AISH a souligné l'importance des sciences hydrologiques sur la base desquelles sont prises les décisions dans le domaine de la gestion des ressources en eau douce. Il a insisté sur le fait que des progrès remarquables avaient été accomplis dans le domaine des sciences hydrologiques ces dernières décennies, mais que beaucoup restait à faire pour comprendre parfaitement des processus hydrologiques complexes. Il a fait observer que l'AISH avait hâte de collaborer avec l'UNESCO pour relever les défis posés par le changement climatique et que le PHI et l'AISH menaient ensemble des recherches majeures depuis des dizaines d'années. Le représentant de l'AISH a remercié l'UNESCO du soutien apporté à plusieurs activités de l'Association au cours de l'exercice, en particulier en aidant les hydrologues des pays en développement à participer à des réunions scientifiques et en mettant de nombreux documents d'hydrologie gratuitement à la disposition de tous sur l'Internet. Il a conclu en exprimant l'espoir que la coopération entre l'AISH et le PHI sera encore plus étroite à l'avenir et en annonçant que la prochaine Assemblée scientifique de l'AISH se tiendra à Hyderabad (Inde) en septembre 2009, conjointement avec le 37^e Congrès de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH).



Programme hydrologique international

Dix-huitième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 9-13 juin 2008)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE III

(Points 9.4, 10.1, 10.2 et partie du point 13 de l'ordre du jour)

CENTRES UNESCO RELATIFS A L'EAU (CATEGORIES 1 ET 2)

Stratégie pour les instituts et centres UNESCO de catégories 1 et 2 relatifs à l'eau

55. Le Secrétariat a présenté un aperçu des faits intervenus récemment dans la mise en œuvre de la stratégie pour les instituts et centres UNESCO relatifs à l'eau, soulignant que celle-ci avait déjà été appliquée pour les soumissions de nouvelles propositions et l'examen d'un centre existant. Il a également rendu compte des progrès accomplis concernant les recommandations relatives à la mise en œuvre de la stratégie, et plus particulièrement celle sur la présentation de rapports périodiques par les centres, qui est déjà appliquée par nombre d'entre eux.

56. Le Conseil a pris note avec satisfaction des avancées actuelles et du fait que les organes directeurs de l'UNESCO avaient officiellement pris acte de la stratégie pour les instituts et centres relatifs à l'eau, en soulignant que celle-ci était prise en compte dans des documents récents du Conseil exécutif sur l'application des principes directeurs généraux de l'UNESCO pour les centres de catégorie 2 (voir le document 177 EX/29). Le Conseil a également rappelé qu'il était important de mettre pleinement en œuvre les recommandations formulées dans cette stratégie et de resserrer les liens entre les centres et les comités nationaux du PHI. Le Directeur du Centre régional sur la gestion des eaux urbaines (RCUWM) a fait part de l'expérience positive du Centre en ce qui concerne ce processus d'examen, indiquant que les recommandations issues des évaluations avaient été utiles pour le renforcement du Centre.

57. En réponse aux interventions des délégués du Royaume-Uni, de la Jamahiriya arabe libyenne et du Sultanat d'Oman, qui ont fait état de la nécessité de prendre en compte le nombre et la situation géographique des centres dans l'examen des nouvelles propositions, le délégué de l'Inde a souligné qu'il appartenait aux gouvernements des États membres de proposer la création de centres de catégorie 2 et qu'il n'était donc pas du ressort du Conseil intergouvernemental du PHI d'en limiter le nombre ou les lieux d'implantation. Le Secrétariat est intervenu dans le même sens, faisant valoir que la création de centres était dictée par la demande. Des préoccupations concernant le manque de centres en Afrique, déjà discuté lors de l'examen du point 9.2, et la nécessité d'y remédier ont été réitérées.

58. S'agissant du point soulevé par le délégué du Sultanat d'Oman au sujet de l'examen des centres existants, le Secrétariat a indiqué qu'il n'y avait eu qu'un seul cas de non-reconduction d'un accord entre le gouvernement hôte et l'UNESCO dans l'histoire du PHI - celui du Centre de l'eau pour les régions tropicales humides d'Amérique latine et des Caraïbes (CATHALAC). Répondant au délégué de l'Inde sur l'importance d'un renforcement des liens entre les centres, le Secrétariat a fait observer que dans le cadre des efforts faits en ce sens, notamment en ce qui

concerne la stratégie de communication, une nouvelle image de marque pour le PHI et les centres de catégorie 2 avait été approuvée par le Bureau à sa 41^e session. Le Conseil en a pris acte.

EXAMEN DES ACTIVITÉS DE LA SIXIÈME PHASE DU PHI (PHI-VI) ET DES ACTIVITÉS CONNEXES DE L'UNESCO

Résultats des projets du PHI-VI depuis la 17^e session du Conseil intergouvernemental du PHI

59. Le Secrétariat a rendu compte de la mise en œuvre de la sixième phase du PHI (PHI-VI, 2002-2007), en soulignant les résultats obtenus par les activités et projets menés à bien depuis la 17^e session du Conseil intergouvernemental, ainsi que les principales réalisations de cette phase du Programme. Le Conseil s'est déclaré extrêmement satisfait de la bonne mise en œuvre du PHI-VI, ainsi que des succès et résultats obtenus en ce qui concerne ses thèmes et ses initiatives transversales. De nombreux délégués ont félicité le Secrétariat du PHI pour les efforts et le travail substantiel qu'il a accomplis, notant qu'ils avaient largement contribué au succès du PHI-VI.

60. Le délégué de la Suisse a attiré l'attention sur la contribution du Comité national du PHI de son pays à l'Initiative internationale relative à la sédimentation (ISI) du PHI. Les délégués du Bénin, du Soudan et du Koweït se sont déclarés satisfaits du travail accompli par le Programme hydrologique au niveau régional et ont fait observer qu'il était nécessaire d'accroître l'enveloppe budgétaire destinée aux activités du PHI en Afrique et dans la région des États arabes. Le délégué du Costa Rica a mis en exergue la contribution concrète du Comité national du PHI de son pays aux activités du PHI-VI dans les domaines des eaux souterraines et de l'eau au service de la paix. Le délégué du Sénégal a insisté sur le fait que les activités du PHI-VI couronnées de succès devaient se poursuivre pendant la septième phase du PHI. Le délégué de la Fédération de Russie a souligné l'importance scientifique et les effets utiles des activités du PHI-VI, ainsi que la nécessité d'approfondir les recherches en matière d'hydrologie expérimentale. Le délégué de la Tanzanie a fait observer qu'il aurait été plus utile de présenter les résultats des activités du PHI-VI en les reliant à des indicateurs mesurables et a demandé que les travaux entrepris en Afrique soient poursuivis, en particulier dans les domaines du renforcement des capacités, de la collecte de l'eau et des eaux souterraines. Le délégué du Royaume-Uni, indiquant qu'il n'avait pas gardé un bon souvenir de l'évaluation du PHI-V par le Service d'évaluation et d'audit de l'UNESCO, s'est inquiété de la possibilité que ce service intervienne dans le processus d'évaluation du PHI-VI. Le délégué du Japon a insisté sur le soutien et la contribution importants apportés par le Comité national du PHI de son pays à diverses activités du PHI-VI, notamment la création de la Chaire UNESCO sur la gestion durable des ressources en eaux souterraines à l'Académie des sciences de Mongolie et le nouveau cours de maîtrise coordonné par l'ICHARM. Le délégué de l'Italie a souligné le soutien apporté par son Gouvernement au WWAP, ainsi qu'à d'autres activités du PHI. Le représentant de l'OMM a apporté des éclaircissements au sujet des ateliers de formation UNESCO-OMM sur l'évaluation des capacités nationales en matière d'évaluation des ressources en eau.

61. Le Secrétariat a pris note de l'ensemble des observations formulées et a souligné que le succès du PHI dépendait du travail collectif effectué en partenariat avec les États membres, en particulier les comités nationaux du PHI et les scientifiques du monde entier. Il a également indiqué que les suggestions des délégués seraient prises en compte dans la mise en œuvre du PHI-VII.

62. Le Conseil a ensuite examiné le projet de résolution relatif à ce point de l'ordre du jour. Les délégués du Royaume-Uni, de la Finlande et de l'Inde ont demandé que le rapport d'évaluation du PHI-VI soit soumis au conseil à sa 18^e session et ont proposé des amendements au projet de résolution. Le Conseil a ensuite adopté la résolution XVIII-4 telle qu'amendée.

Activités extrabudgétaires liées au PHI

63. Le Secrétariat a rendu compte des projets extrabudgétaires mis en œuvre par le secrétariat du PHI et les bureaux régionaux de l'UNESCO en mettant en évidence les contributions importantes apportées par les gouvernements de l'Italie et du Japon, la Communauté flamande de Belgique et le Département du développement international du Royaume-Uni pendant l'exercice 2006-2007. Une attention particulière a été portée à la coopération fructueuse qui s'est récemment instaurée entre le PHI et le FEM.

64. Après avoir exprimé ses vifs remerciements aux donateurs qui ont apporté leurs contributions au PHI, le Conseil a souligné qu'il importait de renforcer les liens avec le FEM et a insisté sur l'importance que revêtait pour l'UNESCO l'obtention du statut d'agent d'exécution du FEM avec des perspectives élargies. À cet effet, le Conseil a demandé l'appui des comités nationaux du PHI sous la forme d'une coordination avec les représentants nationaux correspondants au Conseil du FEM afin d'appuyer la demande de l'UNESCO d'obtenir le statut d'agent d'exécution du FEM. Les délégués du Bénin et du Sénégal ont fait état d'un projet sur les aquifères dans le Golfe de Guinée et de Guinée-Bissau ainsi que du projet de la Banque mondiale et ont recommandé que le FEM explore les possibilités de créer des synergies. Les délégués de l'Italie et du Japon ont affirmé le soutien constant de leurs gouvernements à la nouvelle phase du PHI. Le Japon, en particulier, a exprimé le souhait d'appuyer des activités sur le changement climatique et les inondations.

65. Le Conseil a pris note du rapport et des préoccupations suscitées par les difficultés rencontrées dans l'exécution de projets extrabudgétaires en raison de la complexité des nouvelles réglementations administratives de l'UNESCO. Il a souligné que ces réglementations devraient être souples compte tenu du caractère intergouvernemental du PHI, en particulier en ce qui concerne les frais généraux financés par des fonds reçus d'organismes multilatéraux et d'autres donateurs importants. Répondant aux préoccupations exprimées par le délégué de l'Inde à propos des incidences des projets extrabudgétaires sur la capacité d'exécution des activités du programme ordinaire - notamment si ces projets ne portent pas sur des questions prioritaires - le secrétariat a répondu que tous les projets extrabudgétaires du PHI qui ont été sélectionnés pour être mis en œuvre portent sur des domaines et des sujets prioritaires pour le PHI.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Agence spatiale européenne (ESA)

66. Le représentant de l'ESA a exprimé toute sa reconnaissance au PHI pour sa coopération et son soutien constant au projet TIGER qui vise à développer des services durables d'informations par satellite à l'appui de la gestion durable des ressources en eau en Afrique. Il a fait observer que la deuxième phase de TIGER, qui doit être lancée en 2008, sera plus inclusive et il a invité les comités nationaux du PHI en Afrique à faciliter la participation de scientifiques et gestionnaires de la région. Il a indiqué que dans sa deuxième phase, le projet se concentrerait principalement sur l'amélioration de la connaissance des effets du changement et de la variabilité climatiques sur les ressources en eau et offrirait un accès à des données satellitaires ainsi que des possibilités de formation.



Programme hydrologique international

Dix-huitième session du Conseil intergouvernemental
(Paris, 9-13 juin 2008)

PROJET DE RAPPORT

PARTIE IV

(Points 9.5, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour)

CENTRES UNESCO RELATIFS A L'EAU (CATEGORIES 1 ET 2)

Désignation de membres du Conseil d'administration de divers centres de catégories 1 et 2

67. Le Conseil a examiné les candidatures au Conseil consultatif de l'ICHARM et au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE. Le Bureau du PHI a proposé une liste de candidats qui a été discutée par les Groupes régionaux. Les candidatures ont été transmises au Conseil par les Groupes régionaux après examen de la liste proposée et des CV des candidats.

68. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la désignation des candidats suivants au Conseil consultatif de l'ICHARM :

- Région I M. E. Stakhiv (États-Unis)
- Région IV M. K. Abdullah (Malaisie)
- Région V (a) M. Francis Musyoka Mutua (Kenya)
- Région V (b) M. M. Saad (Égypte)

69. Le Conseil a approuvé à l'unanimité la désignation des candidats suivants au Conseil d'administration de l'UNESCO-IHE :

- Région II M. O. Bonacci (Croatie)
- Région III Mme P. Cornejo (Équateur)
- Région V (a) M. A. Afouda (Bénin)

MISE EN ŒUVRE DE LA SEPTIÈME PHASE DU PHI (PHI-VII) : AXES PRIVILÉGIÉS POUR LA PÉRIODE 2008-2009

70. Le Conseil a réaffirmé son large soutien indéfectible à la mise en œuvre de la septième phase du PHI (PHI-VII). Le Secrétariat a relevé que plus de 80 États membres avaient participé activement à l'élaboration du plan stratégique du PHI-VII en apportant leur contribution dans le cadre des consultations lancées en 2005. Le Conseil a approuvé avec satisfaction le plan de mise en œuvre pour le premier exercice biennal (2008-2009) du PHI-VII.

71. Les délégués de l'Allemagne, du Bénin, du Chili, de la Chine, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, du Ghana, de l'Indonésie, du Mexique, du Paraguay et de la Tanzanie ont souligné qu'il importait de se pencher sur l'hydrologie expérimentale, la pénurie d'eau, et les extrêmes hydrologiques (sécheresses et inondations) en mettant également en évidence l'intérêt

du renforcement des capacités au niveau national et régional en ce qui concerne l'évaluation et la mise en valeur des eaux souterraines, ainsi que la nécessité de poursuivre les recherches sur le rôle que les eaux souterraines peuvent jouer pour atténuer l'impact du changement climatique. Plusieurs délégués ont insisté sur les grands besoins en matière de formation et de renforcement des capacités en Afrique. Le délégué de la Slovaquie, rappelant le programme régional relatif au Danube, a évoqué l'importance des activités et de la coordination régionales, en recommandant d'autres échanges d'expérience entre régions.

72. Les délégués de la Chine, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie et du Japon ont présenté les activités qui sont menées dans le cadre de leurs programmes nationaux respectifs et pourront fournir de précieuses contributions au PHI-VII, en particulier pour l'élaboration d'outils de formation, d'études de cas et de principes directeurs.

73. Au cours du débat sur la mise en œuvre du PHI-VII, le Conseil a également examiné l'appel préparé par le Bureau du PHI demandant le rétablissement de la situation budgétaire du Programme au niveau du 33 C/5. De nombreux délégués ont souligné qu'ils soutenaient vigoureusement le rétablissement du budget ordinaire alloué au PHI et se sont exprimés sur le texte de l'appel. Le Conseil a également décidé de demander au Directeur général de réexaminer sa décision de réduire encore de 4 % le budget alloué au PHI dans le 34 C/5. À la suite de son débat et de sa décision, le Conseil a adopté la résolution XVIII-5 à laquelle il a annexé l'appel pour en faire une partie intégrante de la résolution.

Rapport du Comité des finances

74. Le Président du Comité des finances du PHI a rendu compte des conclusions du Comité en rappelant son mandat tel qu'adopté à la 14^e session du Conseil du PHI. Il a fait observer que les données présentées dans les programmes et budgets ordinaires précédent et actuel de l'UNESCO n'aidaient pas à déterminer si le financement du PHI croissait ou diminuait et à se rendre compte des effets des réductions sur les activités de programmation futures. Il a également indiqué que la fourniture des informations détaillées nécessaires pour que le Comité s'acquitte de son mandat n'avait jamais été prescrite et que substituer des ventilations budgétaires précises à des données générales agrégées pourrait faciliter une analyse détaillée. En ce qui concerne les procédures actuelles d'achat, il a expliqué qu'elles semblaient être devenues lourdement bureaucratiques. Il craignait, a-t-il dit, que les nouvelles règles et réglementations administratives énonçant un certain nombre de conditions et de prescriptions rigides pour l'engagement d'institutions de partenaires et de consultants nationaux et internationaux diminueraient l'efficacité de la réalisation du programme et de l'exécution du PHI-VII. Il a fait observer que les règles applicables aux achats pouvaient être appropriées dans le cas des équipements, mais préjudiciables pour les services scientifiques, notamment le recrutement de consultants et d'institutions. En ce qui concerne le PHI-VII, il a noté que le système actuel ne permettait pas de faire concorder l'information financière, qui est présentée conformément au 34 C/5, avec ses thèmes et ses axes d'études. Il a également indiqué que des fonds extrabudgétaires semblaient nécessaires mais qu'un meilleur mécanisme de gestion de ces fonds devait être mis en place, le mécanisme actuel décourageant les donateurs. Il a également souligné qu'il était souhaitable de créer un mécanisme permettant de retenir dans le programme, après l'exercice biennal, les fonds non dépensés. Le Conseil a noté que le Comité des finances ne pratiquerait ni microgestion ni audit dans l'exercice de ses fonctions.

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LES INITIATIVES ET LES PROGRAMMES RÉCENTS DU PHI

Eau et diversité culturelle

75. Le Secrétariat a donné au Conseil des informations contextuelles sur le nouveau projet relatif à l'eau et à la diversité culturelle et sur les activités mises en œuvre ou envisagées pour ce projet, qui est entrepris au titre du Thème 2 du PHI-VII. Les membres du Conseil, en particulier les délégués du Paraguay, du Pérou et du Costa Rica, ont souligné qu'il importait de comprendre les liens entre l'eau et la diversité culturelle, en notant que c'était particulièrement utile pour transposer

et appliquer la science et les technologies afin de résoudre les problèmes liés à l'eau, en particulier dans les pays en développement du monde.

Le rôle du PHI dans le Programme thématique sur l'éducation en vue de la gestion durable des ressources en eau dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014)

76. Le Secrétariat a présenté l'évolution récente du Programme thématique sur l'éducation en vue de la gestion durable des ressources en eau dans le cadre de la Décennie pour l'éducation au service du développement durable (DEDD, 2005-2014), en insistant sur la nécessité de développer l'éducation relative à l'eau et en soulignant la collaboration du PHI avec d'autres secteurs de l'UNESCO, l'UNESCO-IHE, des centres de l'UNESCO de catégorie 2 et des chaires UNESCO relatifs à l'eau. Le Secrétariat a invité les centres de l'UNESCO et les chaires relatifs à l'eau à renforcer leur participation à son programme thématique. Plusieurs délégués, notamment ceux du Japon, de la Tanzanie et du Costa Rica, ont exprimé leur soutien à cette initiative en mettant l'accent sur son importance pour la gestion de l'eau et la durabilité des ressources en eau. Le délégué du Japon a également signalé les travaux du Forum Asie Pacifique de l'eau dans le domaine de l'éducation relative à l'eau et le rôle qu'il a joué dans la mise en place d'un musée de l'eau en Thaïlande et la création de plusieurs pôles de connaissance dans diverses régions d'Asie.

Participation du PHI à la Stratégie de l'UNESCO sur le changement climatique

77. Le Secrétariat a fait rapport sur la plate-forme intersectorielle sur le changement climatique, qui a été conçue pour soutenir la mise en œuvre du projet de stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique. L'initiative exploitera les points forts de tous les secteurs, aussi bien celui des sciences humaines que celui des sciences exactes et naturelles dans le cadre d'une approche intégrée du changement climatique et traitera l'ensemble des questions environnementales, économiques, sociales, éducatives et comportementales correspondantes. Un premier recensement des programmes de l'UNESCO a identifié plus de 40 activités liées au changement climatique dans l'ensemble des secteurs. Un plan de travail, aux objectifs et aux résultats attendus clairement définis, est en cours de préparation pour le présent exercice. Les membres du Conseil et les observateurs, en particulier les délégués du Ghana, du Costa Rica, du Sénégal, de Tanzanie, du Soudan, des États-Unis d'Amérique, d'Oman, du Paraguay et du Canada, ont très largement appuyé la nouvelle initiative sur le changement climatique. Le Conseil a prié le PHI de continuer de développer ce programme pour répondre aux préoccupations des décideurs ainsi que de mettre au point une plate-forme en vue de remédier à la diminution des ressources en eau dans diverses parties du monde. Le Conseil a également suggéré l'adoption d'une stratégie inclusive pour traiter cette question. Le Secrétariat a remercié le Conseil d'avoir vigoureusement soutenu l'initiative et a fait observer qu'elle était liée au Thème 1 de la septième phase du PHI, sur les changements planétaires et l'adaptation à ces changements.

RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

Organisation météorologique mondiale (OMM)

78. Le représentant de l'OMM a indiqué que la première édition du Glossaire international d'hydrologie UNESCO/OMM avait été publiée en 1974 et la deuxième en 1992. En vue de préparer la troisième édition, la huitième et dernière réunion du Comité permanent UNESCO/OMM sur la terminologie s'était tenue à Genève en 2007. Les versions espagnole, anglaise, française et russe du glossaire seraient prêtes d'ici à la fin du mois de juin 2008. Le représentant de l'OMM a noté avec satisfaction la coopération entre l'UNESCO et l'Organisation météorologique mondiale, notamment par le truchement du Comité de liaison mixte UNESCO/OMM pour les activités hydrologiques qui coordonne la collaboration entre les deux institutions. Afin de renforcer le mécanisme de coordination existant, lors de sa dernière réunion de 2007, il avait été recommandé au Comité de liaison de se réunir chaque année.

Association internationale des hydrogéologues (AIH)

79. Le Président de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) a donné un aperçu des activités conjointes mises en œuvre dans le cadre du PHI-VI. Il a fait savoir que l'AIH appuyait vigoureusement la septième phase du PHI et a indiqué les activités prévues pour l'exercice 2008-2009. Il a également assuré le Conseil intergouvernemental que l'AIH soutenait pleinement des activités comme l'ISARM et le WHYMAP. Il a également souligné le rôle actif que jouait l'AIH dans les préparatifs de la Conférence sur les eaux souterraines et le climat en Afrique organisée par le PHI et le Ministère ougandais des ressources en eau à Kampala (Ouganda) du 23 au 25 juin 2008, dans le cadre de l'axe d'étude 1.4 du Thème 1 du PHI-VII.

Association internationale sur l'histoire de l'eau (IWHA)

80. Le représentant de l'Association internationale sur l'histoire de l'eau a fait savoir que l'IWHA, créée en 2001, comptait déjà environ 700 membres. Bien que l'Association prône le recours à la recherche historique, elle avait volontairement été créée en tant qu'organisation interdisciplinaire. L'IWHA a tenu des conférences tous les deux ans. La prochaine est prévue à Copenhague en 2009 dans le cadre d'un vaste congrès organisé par un nouveau Consortium international des organisations d'histoire environnementale (ICEHO). L'IWHA élabore actuellement une revue sur l'histoire internationale de l'eau en collaboration avec l'éditeur Springer. Le représentant de l'Association a noté que l'un des principaux efforts communs à l'IWHA et au PHI au cours de ces dernières années était axé sur la préparation d'une série intitulée Histoire de l'eau et la civilisation.

Projet mondial sur les systèmes hydriques (GWSP)

81. Le représentant du GWSP a déclaré que cette initiative était un projet coordonné à l'échelon international dans la tradition des ambitieux programmes mondiaux de recherche environnementale. Depuis son démarrage en 2004, le GWSP bénéficiait de la coopération d'organisations du système des Nations Unies, en particulier dans le cadre du programme hydrologique de l'UNESCO. Il souhaitait développer sa collaboration avec le PHI sur la question de l'adaptation et les scientifiques du GWSP contribuaient au GIEC et au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau. Le représentant du GWSP a également signalé que le projet travaillait en étroite collaboration avec l'UNESCO-IHE et des centres de catégorie 2 ainsi que des experts et gestionnaires de l'Initiative HELP pour définir des priorités communes de recherche.

Initiative du bassin du Nil (IBN)

82. Le représentant de l'Initiative du bassin du Nil, organisme intergouvernemental auquel participent des pays riverains du Nil, a décrit la raison d'être de l'Initiative, soulignant qu'elle avait pour dessein d'assurer un développement socioéconomique durable grâce à l'utilisation équitable des ressources communes du bassin du Nil et aux avantages qu'il était possible d'en retirer. La triple stratégie de l'Initiative comprenait l'Accord-cadre de coopération, le Programme sur la vision commune et des programmes d'action subsidiaires. Le représentant de l'Initiative a signalé que la composante renforcement des capacités de l'IBN organisait des cours de brève durée pour des experts, professionnels et formateurs dans le domaine de l'eau et parrainait des étudiants pour qu'ils suivent des cours de maîtrise et de doctorat. Elle renforçait aussi des institutions de formation et de recherche afin de créer une capacité institutionnelle au service de la gestion durable des ressources en eau par le biais d'un processus de prise de décision fondé sur les connaissances. Le représentant de l'IBN a invité le PHI et les centres de catégories 1 et 2 de l'UNESCO liés à l'eau à coopérer en vue de ménager une collaboration et un partage des connaissances fructueux avec les institutions du bassin du Nil et avec le projet de formation appliquée de l'Initiative du bassin du Nil.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

83. La représentante de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a indiqué au Conseil que l'Organisation s'intéressait aux problèmes de l'eau dans le contexte politique de l'alerte précoce, de la prévention et la gestion des conflits et de la réhabilitation après les conflits. Elle a souligné que l'OSCE s'efforçait de coopérer plus étroitement avec le PHI, particulièrement en Asie centrale, en précisant que les 15^e et 16^e forums environnementaux et économiques de l'OSCE étaient très concernés par la gestion et la sécurité des ressources en eau et que l'OSCE concourait à la mise en place d'un centre régional de lutte contre la sécheresse en Asie centrale. Elle a proposé de contribuer à promouvoir le programme du PHI par l'intermédiaire des contacts qu'elle avait établis avec les gouvernements de la région et d'associer encore plus l'expertise technique du PHI au dialogue politique.

Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO)

84. Le représentant de l'ISESCO a rendu compte de sa coopération avec le PHI dans le cadre du programme de coopération UNESCO/ISESCO, qui a été conclu entre les deux organisations. Il a souligné la nécessité d'accorder une priorité plus élevée à la question de la pollution de l'eau, reconnue comme la plus grave menace pour la santé dans les pays en développement. Il a fait observer que la pollution des cours d'eau imputable aux activités humaines avait de sérieuses conséquences pour la santé humaine et l'environnement, en particulier la perte de biodiversité. Il a suggéré que les besoins résultant du changement climatique devaient aussi être pris en considération dans les programmes relatifs à l'eau, notant à ce propos que le changement climatique et le réchauffement mondial avaient un impact sur les systèmes fluviaux et les autres ressources en eau. Il a également mentionné la Conférence ministérielle sur l'environnement qui doit se tenir en octobre 2008 à Rabat (Maroc) et a exprimé l'espoir qu'une coopération s'établirait avec le PHI.

COOPERATION ENTRE LE PHI ET LE PROGRAMME MONDIAL POUR L'ÉVALUATION DES RESSOURCES EN EAU (WWAP)

85. Le coordonnateur du WWAP a fait rapport sur le programme et noté que 24 organismes des Nations Unies contribuaient dans le cadre de l'ONU-Eau au troisième Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). Il a fait observer que le secrétariat du WWAP était installé dans la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO et que l'Organisation pilotait les activités relatives à ce rapport. Le coordonnateur a remercié les États membres, et en particulier le Japon, pour leur contribution généreuse à la production des première et deuxième éditions du rapport. Il a également assuré de sa profonde gratitude le Gouvernement italien, qui apportait un soutien très utile et fournirait les installations voulues pour accueillir le secrétariat du WWAP dans sa troisième phase. Il a précisé que la préparation de celle-ci en était à sa phase finale et que le secrétariat serait bientôt transféré en Italie, à Pérouse.

86. Il a noté que le PHI-UNESCO était largement associé aux travaux scientifiques liés au processus de préparation du WWDR et contribuait à sa troisième édition en facilitant et coordonnant le chapitre sur « L'état de la ressource » et en soutenant le WWAP grâce à son initiative PCCP sur les problèmes transfrontières relatifs à l'eau.

87. Faisant part de l'importance de l'initiative à l'échelle du système des Nations Unies concernant l'évaluation des ressources en eau, et se félicitant du rôle de chef de file joué par l'UNESCO, le délégué de l'Italie a évoqué la synergie que le Gouvernement italien était parvenu à créer en accueillant à Pérouse le secrétariat du WWAP, auquel il a réaffirmé son soutien. Le délégué du Japon a exprimé sa volonté d'apporter son appui au mécanisme. Les délégués du Costa Rica, de la Chine et de l'Allemagne ont indiqué qu'ils soutenaient le processus du WWDR et exhorté les autres pays à fournir des ressources afin de renforcer le mécanisme d'établissement du rapport. Le délégué du Soudan a fait état de sa préoccupation quant à l'absence d'un meilleur mécanisme pour traiter la question des ressources en eaux souterraines transfrontières et a

exprimé l'espoir que le PHI jouerait un rôle accru grâce à ses WWDR pour assurer une meilleure gestion des ressources en eaux souterraines partagées entre plusieurs pays. Le délégué du Sénégal a invité le PHI-UNESCO à renforcer le volet du secrétariat du WWAP relatif au renforcement des capacités. Le délégué du Royaume-Uni a demandé une plus grande transparence du mécanisme d'évaluation intégré au processus du WWDR. Le Secrétariat a répondu à toutes les questions soulevées.

PARTICIPATION DE L'UNESCO-PHI AU 5^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

88. Le Secrétariat a informé le Conseil de la participation active du PHI-UNESCO à la préparation du 5^e Forum mondial de l'eau, qui se tiendra à Istanbul (Turquie) en mars 2009, tant sur le plan de ses aspects programmatiques que des processus politiques. Par ailleurs, l'UNESCO sera l'une des institutions chef de file pour les célébrations de la Journée mondiale de l'eau 2009 à Istanbul. L'UNESCO dirige ou coordonne l'un des six thèmes, ainsi que plusieurs sujets qui constituent la base du programme du Forum.

89. Les délégués du Japon, de la Turquie et du Paraguay se sont félicités du rôle du PHI-UNESCO dans la préparation du 5^e Forum mondial de l'eau, ainsi que de sa contribution à la Conférence ministérielle. Le délégué de la Turquie a indiqué que la deuxième annonce du Forum avait été publiée et était en cours de traduction dans les six langues de travail des Nations Unies. Il a également souligné que la troisième annonce paraîtrait en novembre 2008.

RÔLE DU PHI DANS LA DÉCENNIE INTERNATIONALE D'ACTION, « L'EAU, SOURCE DE VIE » (2005-2015)

90. Le Conseil a pris note des contributions apportées par le PHI à la Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie ». Le délégué du Paraguay a déclaré qu'il était nécessaire que le PHI prête son concours, non seulement à l'Expo 2008 de Saragosse (Espagne), mais aussi à l'Expo 2012 de Yeosu (Corée), dont le thème sera « Pour des côtes et des océans vivants », ainsi qu'à l'Expo 2015 de Milan (Italie), qui aura pour thème « Nourrir la planète, énergie pour la vie ». Il conviendrait de considérer chacune de ces expositions comme une contribution à la Décennie internationale d'action.